

Appel d'Abidjan

Nous, parlementaires panafricains et du Parlement européen, appelons les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis ici à Abidjan, à conclure un accord ambitieux qui ouvre la voie à un futur meilleur pour la jeunesse au XXI^e siècle. Cet accord se doit d'honorer les objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que de l'accord de Paris, amener à de réels progrès dans la vie des peuples, à une gestion durable des ressources communes de la planète, et ouvrir la voie à l'électrification du continent africain, qui est la base de tout développement futur.

Nous demandons en particulier aux Chefs d'Etat et de gouvernement de s'engager dans les domaines prioritaires suivants :

1. **Jeunesse**

Les jeunes des deux Unions sont confrontés, à des degrés divers, à de nombreux défis, tel le chômage, le manque d'accès à une éducation de qualité, à la formation professionnelle et à l'acquisition des compétences. Par conséquent, il doit être donné aux jeunes les moyens de devenir la force transformatrice positive pour l'avenir de nos sociétés, dans lesquelles ils sont appelés à prendre leur place légitime.

2. **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

Si les femmes et les filles représentent un peu plus de la moitié de la population mondiale, leur statut social, économique et politique demeure cependant inférieur à celui des hommes et des garçons.

C'est pourquoi nous lançons un appel pour que l'égalité des chances soit garantie en termes d'accès aux structures de prise de décisions, aux ressources et services économiques, sociaux, politiques, technologiques et culturels, que les droits de l'homme soient protégés et que cesse la discrimination et la violence contre les femmes. En agissant ainsi, nous améliorerons leur participation et leurs contributions égales et équitables aux processus et débats nationaux et internationaux relatifs au développement.

3. **Migration**

Surmonter les causes profondes de la migration exige des investissements conjoints massifs visant à offrir aux jeunes plus d'emplois et d'opportunités. Nous lançons un appel aux États membres de l'UE et de l'UA pour qu'ils veillent à ce que les mouvements migratoires soient sûrs, légaux et volontaires.

Les pays qui reçoivent les migrants devraient assurer leur juste part de l'effort d'intégration et ceux qui, en revanche, rapatrient leurs citoyens ont besoin d'un soutien en complément aux efforts de réintégration de ces derniers.

Le PE et le PAP appellent à une action conjointe de l'UE et de l'UA pour que cesse le trafic des êtres humains et l'esclavage, ainsi que les atrocités commises contre les migrants en Libye.

4. **Paix et sécurité**

L'émergence et la prospérité du continent africain sont conditionnées par un environnement pacifique, sûr et stable. Par conséquent, la souveraineté des États doit être restaurée et la reprise du contrôle territorial doit être assurée dans toutes les régions d'Afrique. L'UA et l'UE

doivent travailler ensemble au renforcement de l'autorité des États et de leur capacité à satisfaire les besoins de leurs citoyens.

5. Electrification et développement des infrastructures

L'électrification de l'Afrique est une priorité pour le développement du continent. Il importe de créer l'infrastructure physique – allant des routes aux écoles, en passant par les hôpitaux – de façon concomitante avec la transition complète de l'Afrique vers la révolution numérique. Le développement infrastructurel global de l'Afrique doit reposer sur une planification régionale et continentale durable, en partenariat avec l'UE.

6. Ressources naturelles, environnement et changement climatique

Les deux Unions devraient travailler ensemble de manière constructive dans l'intérêt des peuples et de la planète, en vue d'assurer un soutien prévisible, responsable et accru à l'action en faveur du climat en Afrique. La transparence dans la gestion, la traçabilité des ressources naturelles et l'allocation équitable des revenus doivent être garanties, si l'on entend mettre un terme à l'exploitation injuste des ressources africaines et aider l'Afrique à prospérer.

7. Développement humain

En tant que partenaires, nous reconnaissons la nécessité d'accroître l'investissement dans les secteurs de l'éducation, jusqu'au niveau tertiaire, des soins de santé et de la sécurité alimentaire. Nous lançons un appel à l'endroit de tous les États parties pour qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris, lors des sommets internationaux, de fournir des ressources suffisantes à ces secteurs, afin de créer cette base essentielle au développement humain durable.

8. Diaspora

La diaspora joue un rôle important dans le développement par le biais des envois de fonds, des transferts de compétences et des valeurs non financières, afin de promouvoir la paix, la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité sociale. Nous lançons un appel à l'UA pour la reconnaissance de ce potentiel et la pleine intégration de sa contribution à l'élaboration conjointe des politiques.

9. Commerce et investissement

L'intégration des pays africains au commerce mondial et régional et l'établissement d'un Accord de libre-échange continental, fondé sur la responsabilité sociale des entreprises, doivent être une priorité. À travers sa politique commerciale, l'UE doit contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les pays africains doivent être en mesure de s'appuyer sur des règles d'origine qui soutiennent le développement, des clauses de protection efficaces, des plans de libéralisation asymétrique et la protection des industries naissantes. Par ailleurs ils doivent assurer la sécurité juridique des investissements. Le Plan d'Investissement Externe de l'UE doit véritablement contribuer au développement durable.

10. Coopération et partenariat au plan international

La coopération entre nos deux Unions constitue un partenariat mutuellement respectueux de continents voisins visant des projets conjoints soutenues et la prospérité pour tous nos citoyens. L'UE et l'UA s'engagent en faveur d'un programme complet d'interactions mutuellement bénéfiques.

11. **Gouvernance démocratique et droits de l'homme**

Étant donné que les deux Unions aspirent à préserver les droits de leurs peuples à travers des chartes et principes universellement acceptés, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et que nous cherchons à garantir la paix et l'harmonie par le dialogue, de même qu'à faire taire les armes, nous adoptons la démocratie comme mode de désignation des dirigeants de nos nations, la bonne gouvernance comme principe de sollicitation de la participation de tous à la prise de décision, et ce en reconnaissant en tout temps aux individus et aux groupes leurs droits à la libre expression.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, nous renforcerons le dialogue politique par la coopération interparlementaire, qui est essentiel à un partenariat renouvelé entre l'UA et l'UE. Ce partenariat doit être inclusif, multi-niveaux et multi-acteurs entre les deux entités régionales, avec un rôle d'observateur confié aux organisations de la société civile.

Nous appelons à une revue périodique des engagements pris et réaffirmons notre volonté de contribuer à ce processus au travers d'un contrôle parlementaire accru.